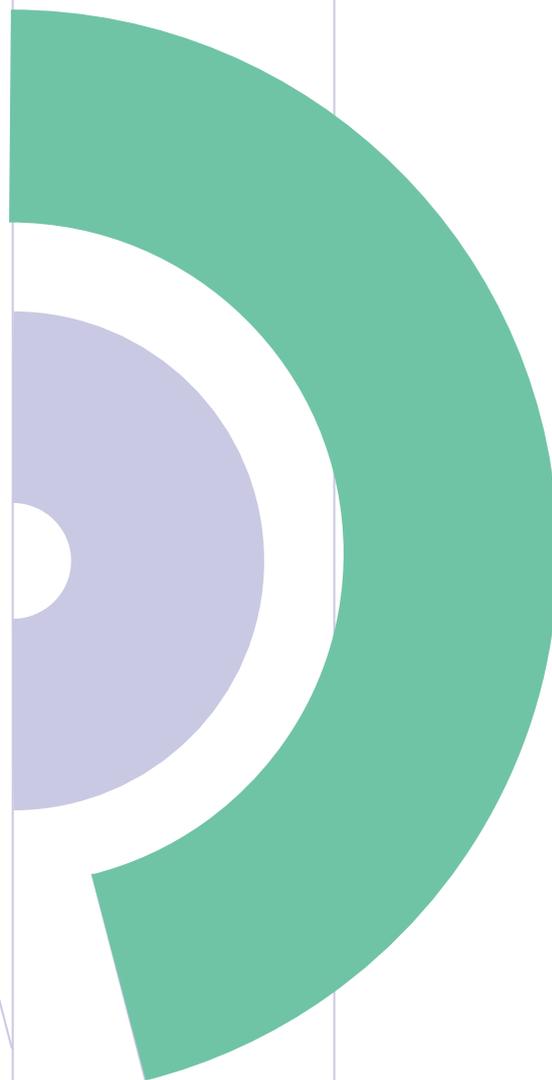


**CODE  
ETHIQUE**



**CODE  
DE CONDUITE**

**MedinCell** 

Jun 2022



Le Code éthique et ses principes (le « Code ») s'applique à l'ensemble de la société MedinCell et de ses filiales (« MedinCell »), à toutes ses activités et à tous ses collaborateurs (employés et sous-traitants) et partenaires commerciaux (y compris ses équipes de développement et partenaires commerciaux ainsi que ses fournisseurs). Il fixe le cadre global pour se conformer à l'ensemble de la législation et des principes d'éthique des affaires applicables aux activités de MedinCell.

Le Code reflète les pratiques et engagements actuels de MedinCell qui sont amenés à évoluer avec les évolutions réglementaires et les efforts d'amélioration continus. Ce document entrera en vigueur le 31 mars 2022 et sera révisé au moins tous les deux ans ou en cas de besoin.

#### Déclaration générale sur la politique de l'entreprise

MedinCell SA ("MedinCell") est une société pharmaceutique en phase de précommercialisation qui développe des produits injectables innovants à longue durée d'action dans de nombreux domaines thérapeutiques basés sur nos technologies brevetées.

Nous nous engageons à développer et commercialiser des Médicaments garantissant l'observance des patients, qui améliorent l'efficacité et l'accessibilité des traitements, tout en limitant leur empreinte environnementale.

Nous remplissons ces engagements tout en maintenant un haut niveau de conduite éthique et en veillant au respect des lois, règles et réglementations gouvernementales et des politiques internes.

Ce code de conduite (le « Code de conduite ») ainsi que notre code éthique (le « Code Ethique ») sont deux éléments de l'effort de MedinCell pour assurer une conduite honnête et éthique par MedinCell et ses filiales et leurs employés, dirigeants et directeurs.

Ce code de conduite s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs de MedinCell ainsi qu'à nos partenaires, fournisseurs, agents ou autre agissant au nom de MedinCell, ci-après collectivement dénommés les « Collaborateurs ».

Les termes en majuscules utilisés ici sans définition auront le sens qui leur est attribué dans le Code éthique.

#### Nos responsabilités

Tous les Collaborateurs sont tenus de connaître le présent Code de conduite ainsi que le Code éthique, quel que soit leur poste, leur niveau de responsabilité ou les personnes avec lesquelles ils collaborent.

En toutes circonstances, tous les Collaborateurs de MedinCell doivent, au cours de leurs activités, se conformer aux réglementations et règles déontologiques internationales, nationales et locales relatives à leurs activités, ainsi qu'au respect du Code éthique et du Code de conduite.

Ce Code fournit des principes généraux et des informations aux Collaborateurs sur leurs responsabilités éthiques et légales fondamentales. Ce Code n'est pas destiné à traiter toutes les situations, procédures ou politiques de la Société, et il ne se substitue pas à la responsabilité de chaque Collaborateur d'exercer son bon jugement et son bon sens.

Veillez trouver ci-dessous des tableaux de « À faire et à ne pas faire » pour chaque sujet couvert dans ce Code de conduite. Si vous avez des questions sur la façon d'appliquer ce code de conduite, vous devez d'abord demander des éclaircissements à votre superviseur ou, si nécessaire, au service du personnel de l'entreprise. Si vous avez une question sur le Code de conduite, le Code éthique et leurs politiques annexes, vous devez contacter le responsable juridique ou, si la question concerne les procédures d'éthique, le responsable de la conformité, ou si la question concerne le respect de la vie privée, le responsable de la protection des données.

Le Code de conduite et le Code éthique sont affichés sur la page Web Impact du site Web public de MedinCell : <https://www.medincell.com>.

De plus, toutes les politiques auxiliaires mentionnées aux présentes et dans le Code Ethique sont disponibles sur notre Portail en ligne.

#### A faire

- Respecter les normes établies dans ce Code de Conduite.
- Vous exprimer lorsque vous voyez ou soupçonnez quelqu'un qui ne respecte pas le Code de conduite.
- Vous référer à votre responsable lorsque vous avez un doute sur ce que vous devez faire.
- Servir de modèle et donner l'exemple dans tout ce que vous dites et faites.

#### A ne pas faire

- Compromettre nos normes et/ou valeurs pour atteindre nos objectifs commerciaux ou nos résultats.
- Exercer des représailles ou permettre des représailles contre toute personne qui signale un problème ou soulève une préoccupation.
- Craindre toutes représailles de MedinCell si vous soulevez un problème.

# PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DES INFRACTIONS POTENTIELLES (SYSTÈME D'ALERTE)

Tous les employés et consultants de MedinCell peuvent signaler des violations potentielles des dispositions de ce Code ou signaler toute préoccupation qu'ils pourraient avoir concernant un comportement chez MedinCell en suivant la procédure de signalement des violations ci-jointe et résumée dans notre code de conduite (le « Code de conduite »).

MedinCell a mis en place une procédure d'alerte permettant à chacun d'entre nous de déclencher une alerte en cas de prise de connaissance d'une suspicion de violation des dispositions du Code de conduite et/ou du Code éthique et plus généralement de toute suspicion de violation de tout loi et/ou réglementation applicable à protéger et régissant les activités de MedinCell.

Cette procédure ne se substitue pas aux canaux d'expression existants des salariés tels que la direction, les ressources humaines et les représentants du personnel. La procédure d'alerte constitue un recours lorsque la situation l'exige. Si vous voyez ou soupçonnez quelque chose d'illégal ou contraire à l'éthique, veuillez vous référer à la procédure ci-dessous.

## Qui peut signaler un problème ?

Tout employé ou entrepreneur indépendant travaillant pour le compte de MedinCell peut soulever un problème.

## Comment fonctionne le signalement ?

Toute personne rencontrant un problème peut signaler immédiatement ce problème soit au responsable de la conformité (pour tout problème lié à l'éthique des affaires), soit au responsable des ressources humaines (pour tout problème lié à la conduite des affaires) en suivant les étapes ci-dessous :

### Etape 1 : Expliquez votre problème au Responsable de la conformité / Responsable des ressources humaines

Envoyez votre sujet de préoccupation par e-mail soit au responsable de la conformité (pour les problèmes liés à l'éthique) ou au responsable des ressources humaines (pour les problèmes liés à la conduite des affaires, tels que la discrimination, le harcèlement) sur une adresse e-mail sécurisée et dédiée accessible uniquement par soit le responsable de la conformité ou le responsable des ressources humaines ainsi que tout document que vous jugerez pertinent pour corroborer votre signalement. Vous avez également la possibilité de demander au responsable de la conformité ou au responsable des ressources humaines un entretien confidentiel au cours duquel vous présenterez les documents pertinents.

### Etape 2 : Confirmation de réception du Responsable de la conformité / Responsable des ressources humaines

Le responsable de la conformité / responsable des ressources humaines accusera réception sans délai de votre préoccupation écrite et évaluera le délai raisonnable nécessaire à son examen.

Le responsable de la conformité / responsable des ressources humaines vous informera également sur le processus de suivi concernant votre demande de préoccupation en attente.

### Etape 3 : Suivi

Le responsable de la conformité / responsable des ressources humaines vous informera de toute mesure prise, si le signalement a révélé un comportement inapproprié ou illégal.

## Pourrait-il y avoir des représailles contre moi de la part de MedinCell si je soulève un problème ?

Non, nous n'autorisons aucune forme de discrimination ou de représaille à l'encontre de toute personne demandant des conseils, soulevant une préoccupation, fournissant des informations dans le cadre d'une enquête ou signalant un problème en rapport avec une violation présumée des lois et réglementations applicables. Ceci est strictement interdit. Néanmoins, une telle personne soulevant une préoccupation doit toujours agir de bonne foi.

Nous garantissons la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits et des personnes concernées, y compris la communication à des tiers si nécessaire. Toutes ces communications sont stockées sur une plateforme sécurisée garantissant la protection et la stricte confidentialité des données personnelles.





# PRINCIPES ETHIQUES LIÉS À NOTRE ACTIVITÉ

## Qualité des données et sécurité et efficacité des produits

MedinCell met en œuvre un système de gestion de la qualité dynamique et réactif facilitant le développement et la fabrication des Médicaments développés et/ou commercialisés par MedinCell ou un tiers tout au long du cycle de vie des Médicaments. MedinCell évalue chaque projet, de la recherche à la commercialisation, sur la base de l'innovation, de la sécurité, de l'efficacité ou de l'efficience mais aussi en tenant compte de son impact global. À cet égard, nous menons spécifiquement des études de pharmacologie, de pharmacocinétique, de pharmacodynamie et de toxicologie lors du développement préclinique de chaque produit candidat.

Notre équipe développement s'assure que tous ses sous-traitants engagés pour la réalisation d'études toxicologiques préclinique (hors études toxicologiques préliminaires) respectent les principes des Bonnes Pratiques de Laboratoire (GLP).

Nous nous engageons à fournir des informations scientifiques vraies ou non trompeuses, et qui ne surestiment pas les bénéfices réels du Médicament Expérimental et sa place dans la prise en charge de la maladie. Nous fournissons des informations appropriées et facilement lisibles évaluant les risques et les avantages de chaque Médicament Expérimental. Nous vérifions toutes les données scientifiques, allégations ou comparaisons mentionnées dans tous nos documents. Nous procédons à des réexaminations internes de toute information scientifique que nous délivrons à la communauté scientifique et aux patients afin de garantir le respect des bonnes pratiques d'information scientifique.

MedinCell s'efforce de partager un maximum d'informations avec la communauté scientifique par le biais de publications scientifiques.

Tous les traitements expérimentaux sont soumis à des tests stricts avant d'être soumis aux autorisations de mise sur le marché auprès des autorités réglementaires, telles que l'Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux (ou la «FDA»), l'Agence européenne des médicaments (ou l'«EMA») pour l'UE et les agences locales de autres pays. Avant qu'un traitement ne soit administré aux patients, nos résultats d'études précliniques (avant l'administration sur les personnes) sont soigneusement analysés et discutés avec les autorités réglementaires compétentes. Le Médicament

Expérimental est ensuite soumis à un long processus d'investigation à l'aide d'essais cliniques bien conçus et contrôlés.

MedinCell s'assure, notamment par le biais d'audits, que ses sous-traitants concernés respectent les normes énoncées dans la législation et les lignes directrices de l'Union européenne (UE) en matière de bonnes pratiques de laboratoire («GLP»), de bonnes pratiques de fabrication («GMP») et de bonnes pratiques cliniques («GCP») et/ou aux normes établies par la FDA. Le processus d'assurance qualité de la conformité de MedinCell garantit le respect de ces exigences dans chaque pays le cas échéant.

MedinCell veillera à ce que les informations sur l'efficacité et la sécurité de ses Produits Candidats et/ou médicaments expérimentaux (selon le cas) soient continuellement surveillées et mises à jour tout au long de leur cycle de vie et communiquera de manière transparente sur ces produits.

Toutes les recherches chez MedinCell sont rigoureusement menées pour garantir la sécurité des Médicaments Expérimentaux (tels que définis dans notre code éthique). Communiquer avec transparence est crucial pour maintenir l'éthique et la confiance au sein de la communauté scientifique.

### A faire

- Se conformer à la réglementation applicable.
- Fournir des informations appropriées concernant les risques et les avantages de nos Produits Candidats et Médicaments Expérimentaux.
- Communiquer de manière transparente sur nos Produits Candidats.
- Évaluer chaque Produit Candidat ou Médicament Expérimental sur la base de l'innovation, de la sécurité, de l'efficacité ou de l'efficience.
- S'assurer que tous les Médicaments Expérimentaux passent tous les contrôles et tests appropriés.

### A ne pas faire

- Surestimer les avantages réels des Médicaments Expérimentaux.
- Fournir des informations fausses ou trompeuses.
- Supprimer les informations qui pourraient avoir un impact sur le respect des normes de sécurité et de qualité.

## Essais sur les animaux : remplacer, réduire ou affiner l'utilisation des animaux

Avant qu'un médicament ne puisse être mis sur le marché, des essais cliniques doivent d'abord être menés pour établir que le Médicament est à la fois efficace et bien toléré. Cependant, pour qu'un Médicament ou un produit chimique soit jugé sûr à tester dans des essais cliniques sur des humains, les organismes de réglementation du monde entier exigent des données d'efficacité et de sécurité provenant d'études menées sur des animaux.

Bien que l'objectif ultime soit de remplacer l'utilisation d'animaux vivants dans les essais de Médicaments, cette utilisation reste nécessaire dans certains domaines de la recherche médicale pour protéger la santé humaine et animale et l'environnement, jusqu'à ce que de nouvelles avancées scientifiques permettent le développement d'alternatives adéquates. La législation de l'UE exige d'intégrer les 3R (remplacement, réduction ou amélioration de l'utilisation des animaux) et les normes de bien-être pour le traitement des animaux dans tous les aspects du développement, de la fabrication et des essais de Médicaments.

Lors de la mise en œuvre de la conception de telles études, MedinCell veille à respecter la directive 2010/63/UE. De plus, MedinCell demande à tous ses sous-traitants impliqués dans le développement préclinique et les études animales de se conformer à ces réglementations et d'être formés à celles-ci. En conséquence, MedinCell ne met pas en œuvre

une procédure expérimentale si elle implique une douleur, une souffrance ou une détresse intense pour les animaux susceptible de se poursuivre sans soulagement. De plus, les animaux utilisés à des fins scientifiques sont élevés à cette fin et proviennent d'éleveurs ou de fournisseurs agréés.

De plus, pour garantir le respect de ces normes, nous surveillons et auditions les organisations de recherche sous contrat (CRO) impliquées dans nos études animales. Nous veillons à la mise en place d'un comité d'éthique de l'expérimentation animale au sein des CRO avec lesquelles nous collaborons.

Nous demandons l'accréditation par l'Association pour l'évaluation et l'accréditation des soins aux animaux de laboratoire (AAALAC) pour les CRO en Amérique du Nord. Les comités d'éthique (ou IACUC pour « Institutional Animal Care and Use Committees » en Amérique du Nord) revoient l'ensemble des protocoles mis en place et s'assurent ainsi de la pertinence scientifique des expérimentations menées et du bien-être animal.

A ce titre, tous nos protocoles font l'objet d'une évaluation éthique délivrée par un comité d'éthique de l'expérimentation animale agréé. De plus, tous les protocoles sont mis en œuvre après obtention d'une autorisation préalable de l'autorité compétente et les études sont réalisées dans des institutions dûment habilitées.

Bien que l'objectif soit de remplacer l'utilisation d'animaux vivants dans les tests de médicaments, ils restent nécessaires pour garantir la sécurité et l'efficacité des Médicaments que nous développons. MedinCell respecte la législation pour garantir des pratiques animales justes et éthiques.

Si vous faites partie de l'équipe de développement préclinique, veuillez vous référer à ce qui suit :

#### A faire

- Se conformer à la réglementation applicable.
- Respecter les normes de bien-être du traitement des animaux.
- Parlez et signalez à votre responsable si vous êtes témoin de toute forme de maltraitance animale.

#### A ne pas faire

- Pratiquer ou tolérer toute forme de maltraitance animale.
- Mettre en œuvre une procédure expérimentale si elle implique une douleur, une souffrance ou une détresse intense pour les animaux.
- Fournir des informations trompeuses sur les soins aux animaux.

## Essais cliniques sur les sujets humains

MedinCell est profondément attaché à la sécurité des personnes, à la santé et à la vie des patients, et nous nous engageons donc à promouvoir des valeurs basées sur un niveau d'éthique élevé.

Nos processus et principes impliqués dans les essais cliniques et les tests sont régis notamment par le Code de Nuremberg, la Déclaration d'Helsinki de l'Association médicale mondiale (amendée en octobre 2013, Fortaleza, Brésil), la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, le Règlement UE n. 536/2014 du 16 avril 2014 sur les essais cliniques de médicaments à usage humain, et les normes les plus récentes définies par Conférence internationale sur l'harmonisation (ICH) Ligne directrice tripartite harmonisée pour les bonnes pratiques cliniques (GCP) E6 (R2).

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment au Règlement UE n. 536/2014 du 16 avril 2014, aux directives de l'ICH et de l'OMS (CIOMS), chaque essai clinique doit être approuvé par les autorités réglementaires nationales et/ou régionales ainsi que par les comités d'éthique locaux ou les comités d'examen institutionnels dans les pays où un essai clinique a lieu.

Ces panels multidisciplinaires s'assurent que (i) les essais cliniques proposés sont acceptables et basés sur des protocoles précis, que (ii) les sujets sont pleinement informés notamment sur les bénéfices et les risques liés aux essais cliniques et ont donné leur consentement préalable en connaissance de cause, et que (iii) les professionnels de la santé qui dirigent les essais cliniques (personnel d'investigation) prennent les mesures appropriées pour protéger les sujets de tout préjudice.

MedinCell surveille et audite toutes les organisations de recherche sous contrat (CRO) qui mènent ou gèrent des essais cliniques en notre nom pour s'assurer qu'elles sont

conformes aux directives ICH et GCP. Les évaluations des risques des protocoles cliniques garantissent que les volontaires et les patients sont exposés au risque le plus faible possible.

Au cours de chaque phase d'un essai clinique, le service clinique de MedinCell et un comité indépendant de surveillance de la sécurité des données évaluent la sécurité et/ou l'efficacité afin de déterminer le profil bénéfice-risque du produit candidat. De plus, nous avons mis en place les mesures nécessaires pour signaler les événements indésirables aux autorités compétentes en temps opportun. Si le risque dépasse le bénéfice du sujet, nous modifierons l'essai clinique ou arrêterons le développement du produit candidat.

#### Publication des résultats des essais cliniques

MedinCell s'engage à améliorer la santé publique grâce à un partage responsable des données d'essais cliniques d'une manière conforme aux principes suivants : Protéger la vie privée des patients, en particulier conformément à la réglementation GDPR, en respectant l'intégrité des systèmes réglementaires nationaux.

En tant que sponsor, le recrutement et les résultats de notre essai clinique (essais cliniques adultes de phase II à phase IV, tout essai clinique chez l'enfant) sont publiés dans le registre des essais cliniques de l'UE, la base de données des essais cliniques des autorités de réglementation des médicaments de l'Union européenne (EudraCT) et/ ou sur le site Web de la National Library of Medicine des États-Unis (ClinicalTrials.gov). Conformément à la directive de la Commission Européenne, un ensemble typique de résultats résumés fournit des informations sur les objectifs d'un essai clinique donné, explique comment il a été conçu et donne ses principaux résultats et conclusions.

MedinCell est profondément attaché à la sécurité des personnes, à la santé et à la vie des patients et ses activités d'essais cliniques sont soigneusement conçues pour atteindre ces objectifs. Si vous faites partie de l'équipe de développement clinique, veuillez vous référer à ce qui suit :

**A faire**

- Se conformer à la réglementation applicable et notamment aux directives ICH, GCP et éthiques.
- Assurer la validité scientifique et un rapport bénéfice/risque favorable de nos Médicaments Expérimentaux.
- Assurer une surveillance adéquate de la sécurité et un examen indépendant.

**A ne pas faire**

- Exposer les sujets au danger.
- Mener des essais cliniques non préalablement approuvés par l'autorité compétente.

## Professionnels de santé, organismes de soins de santé et publication des paiements

### Relation avec les professionnels de la santé et les organisations de soins de santé

Les collaborations entre industriels et Professionnels de santé, les Organisations de soins de santé sont souvent à l'origine de médicaments innovants et bénéfiques pour les patients. Ces relations reposent notamment sur un échange d'informations et une collaboration mutuelle.

Les « Professionnels de santé » désigne les prestataires de soins de santé qualifiés pour prescrire, recommander ou fournir des services de santé.

Les « Organisations de soins de santé » désigne les prestataires de soins de santé, les agences de santé publique, les payeurs et les entités offrant des services d'engagement des patients.

Les interactions et les activités peuvent aller de la recherche sur les besoins non satisfaits au partage des meilleures pratiques cliniques et à l'échange d'informations sur la manière dont un nouveau médicament s'intègre dans le parcours du patient. Certains Professionnels de la santé et Organisations de soins de santé apportent leur expertise et leurs connaissances en participant à des conseils consultatifs, en particulier lorsque MedinCell est le sponsor d'essais cliniques, en prenant la parole lors de réunions ou d'autorités d'éducation et de formation. MedinCell s'assure que ses relations avec ces Professionnels de la santé et Organisations de soins de santé sont examinées de manière appropriée pour garantir le respect des lois en vigueur.

Agissant dans un rôle de conseil, les Professionnels de la santé et les Organisations de soins de santé

sont rémunérés de manière appropriée à la juste valeur marchande pour le temps passé à travailler en collaboration avec MedinCell.

MedinCell s'engage auprès des Professionnels de la santé et des Organisations de soins de santé uniquement lorsqu'il existe un besoin légitime et prend en considération le rôle et la responsabilité des parties prenantes avec lesquelles il interagit afin d'éviter les conflits d'intérêts ou les influences indues.

Les Professionnels de la santé et les Organisations de soins de santé ne seront ni tenus ni encouragés à promouvoir ou à approuver les produits candidats MedinCell.

### Avantages en nature pour les professionnels de santé

MedinCell ne propose actuellement aucun avantage en nature aux Professionnels de santé. Si MedinCell décidait d'accorder de tels avantages en nature aux professionnels de santé, MedinCell ne pourrait accorder de tels avantages en nature que dans le cadre de réunions professionnelles, séminaires scientifiques, congrès médicaux, etc.

Ces avantages en nature seraient directement liés à ces événements et seraient accessoires.

MedinCell n'étendrait pas l'octroi des avantages en nature aux dépenses personnelles, à l'argent de poche ou à tout tiers. Elles seraient limitées à la juste valeur marchande, à l'objet et à la durée des manifestations professionnelles ci-dessus.

En outre, MedinCell pourrait rémunérer les Professionnels de la santé pour les services qu'ils

fournissent, par exemple en tant que consultant ou enquêteur. Un tel paiement serait limité à ce qui est nécessaire, à la juste valeur marchande en vigueur et basé sur un besoin légitime de MedinCell.

En tout état de cause, cet octroi serait subordonné à la signature d'une convention entre MedinCell et les Professionnels de santé.

### Avantages en nature pour les organisations de soins de santé

MedinCell ne propose actuellement aucun avantage en nature pour les Organisations de soins de santé. Si MedinCell décidait d'accorder de tels avantages en nature aux Organisations de soins de santé, MedinCell fournirait des subventions ou des dons destinés à financer des projets professionnels, des activités de recherche ou des évaluations scientifiques.

En outre, MedinCell pourrait rémunérer les Organismes de soins de santé pour les services qu'ils fournissent, par exemple en tant que consultant. Le paiement serait limité à ce qui est nécessaire, à la juste valeur marchande en vigueur et basé sur un besoin légitime de MedinCell.

En tout état de cause, ce versement serait subordonné à la signature d'une convention entre MedinCell et les Organisations de soins de santé.

### Divulgateion par des Professionnels de la santé et des Organisations de soins de santé

Le cas échéant, tout transfert de valeur effectué aux Professionnels de la santé et aux Organisations de soins de santé devra légalement être rendu public.

Les activités de recherche et développement, et en particulier les essais cliniques, sont soumises à la législation sur la transparence en vertu du règlement UE n° 536/2014 du 16 avril 2014 et la politique de transparence de l'Agence européenne des médicaments (Policy 0070), ainsi les noms des investigateurs travaillant sur les essais sponsorisés par MedinCell seront rendus publics dans les rapports d'études cliniques publiés par l'EMA.

### Relation avec les patients, les organisations de patients et la divulgation publique des paiements

Tous les partenaires de l'équation des soins de santé conviennent que les patients et les Organisations de patients doivent être au cœur des soins de santé, de la prévention et de la sensibilisation à la recherche et au développement, aux processus d'évaluation réglementaire et technologique, à la conception de protocoles et à la mesure des résultats.

MedinCell peut s'engager auprès d'organisations de patients en reconnaissance de leurs compétences,

de leur expertise et de leurs perspectives uniques. Nous nous engageons à respecter pleinement leur indépendance et leur intégrité.

Lors de l'engagement d'organisations de patients ou de leurs représentants, MedinCell compensera leur temps et leurs dépenses conformément aux lois et réglementations locales sur la base de la juste valeur marchande et uniquement en cas de besoin légitime.

En outre, et dans le respect des réglementations locales applicables, le cas échéant, MedinCell pourrait accorder aux organisations de patients des subventions ou des dons destinés à financer des projets professionnels, des activités de recherche ou d'évaluation scientifique. En tout état de cause, ce versement serait subordonné à la signature d'une convention entre MedinCell et les organisations de patients.

Les relations financières entre MedinCell et les patients sont strictement limitées à ce qui est permis dans le cadre des essais cliniques.

Les patients et les organisations de patients ne seront ni tenus ni encouragés à promouvoir ou à approuver les produits candidats MedinCell.

MedinCell n'initie ni ne pilote l'initiation de nouvelles organisations de patients et ne sera pas le seul bailleur de fonds d'une organisation de patients.

Travailler avec les Professionnels de Santé et les Organisations de Santé est essentiel pour le bon développement de nos Médicaments. Cependant, des règles strictes s'appliquent concernant les transactions pour qu'elles revêtent un caractère éthique.

Vous ne devez jamais offrir quoi que ce soit aux Professionnels de Santé, y compris lors des événements importants comme des anniversaires, des mariages, des funérailles.

### A faire

- Se conformer à la réglementation applicable.
- Sélectionner les Professionnels de Santé et les organisations de santé sur des critères objectifs (compétences scientifiques) uniquement.
- Engager les Professionnels de Santé et les organisations de santé lorsqu'il y a un besoin légitime.
- Respecter les règles de MedinCell concernant les repas, les voyages, les cadeaux en suivant notre politique d'achat et de voyage.
- Divulguer l'implication directe des Professionnels de Santé et des Organisations de Santé pour chaque développement de Médicament Expérimental et, le cas échéant, les paiements effectués.
- Rémunérer les professionnels de la santé et les organisations de santé à la juste valeur marchande pour leur temps.
- Garder à l'esprit que certains paiements versés aux professionnels de la santé et aux organisations de santé peuvent légalement être divulgués publiquement.

### A ne pas faire

- Travailler avec un professionnel de santé et une organisation de santé sans accord écrit en bonne et due forme.
- Ignorer/masquer un éventuel conflit d'intérêts entre un professionnel de la santé et une organisation de santé ou une influence inappropriée.
- Décider d'encourager tout achat ou recommandation/prescription de nos produits par un professionnel de santé et une organisation de santé.

## Marketing responsable et interactions avec les professionnels de la santé, les patients et le grand public

MedinCell s'engage à des interactions responsables et centrées sur le patient avec la communauté des soins de santé.

MedinCell reconnaît pleinement l'importance du fait d'éviter les activités qui pourraient être interprétées comme la promotion d'un nouveau médicament expérimental ou d'une nouvelle utilisation d'un médicament existant avant qu'il n'ait l'autorisation de

mise sur le marché nécessaire. Les activités d'engagement scientifique ne sont pas promotionnelles ; elles n'ont pas l'apparence d'être promotionnelles et ne sont pas conçues pour influencer la prescription, la fourniture, la vente ou l'utilisation de nos produits candidats.

MedinCell s'efforce de s'engager dans des partenariats avec des partenaires qui respectent les normes définies dans les lois locales, les réglementations, les codes de l'industrie en vigueur en matière de marketing et d'interaction avec les Professionnels de santé, les patients et le grand public.

Lorsque nous nous engageons avec des groupes de patients et/ou des organisations de patients, nous devons respecter les directives suivantes :

### A faire

- Se conformer à la réglementation applicable.
- Ne pas interagir avec des groupes de patients que dans le cadre d'activités scientifiques objectives.
- Respecter l'indépendance des groupes de patients.
- Engager des représentants d'organisations de patients et des organisations de patients lorsqu'il existe un besoin légitime.
- Rémunérer les représentants des organisations de patients et les organisations de patients à la juste valeur marchande pour leur temps.

### A ne pas faire

- Travailler avec des représentants d'organisations de patients et des organisations de patients sans accord écrit en bonne et due forme.
- Promouvoir un Médicament Expérimental auprès de groupes de patients ou du public avant autorisation de mise sur le marché.
- Encourager ou exiger la promotion ou l'approbation du Médicament.
- Conduire ou uniquement financer toute organisation de patients.

## Vigilance

Conformément à la réglementation en vigueur, MedinCell a mis en place, le cas échéant, un dispositif de collecte et de gestion, notamment auprès des autorités compétentes, de tout type d'événements indésirables liés à l'utilisation de ses Produits Candidats ou Médicaments Expérimentaux (le cas échéant) sur les sujets humains.

## Communication d'informations médicales

MedinCell cherche à s'engager dans des partenariats avec des partenaires qui, lorsqu'ils fournissent des informations médicales sur le Médicament à l'aide de notre technologie, s'efforcent de s'assurer que ces communications sont exactes, étayées, scientifiquement rigoureuses et conformes aux

normes légales et réglementaires applicables et interdisent toute utilisation non étiquetée sous forme de promotion ou publicité.

## Activités promotionnelles

MedinCell cherche à s'engager en partenariat avec des partenaires qui, le cas échéant, font la promotion du Médicament utilisant notre technologie auprès des professionnels de santé en fournissant des informations étayées sur l'utilisation, la sécurité, l'efficacité et d'autres aspects du profil clinique du médicament ainsi que les contre-indications, les effets secondaires et les mises en garde liés au médicament. Les supports promotionnels doivent être exacts, étayés, scientifiquement rigoureux et conformes aux normes légales et réglementaires applicables.

### CODE DE CONDUITE

Les partenariats engagés par MedinCell s'inscrivent dans notre volonté de communiquer en toute transparence. Pour ceux d'entre vous qui sont en contact avec des partenaires potentiels/actuels, veuillez vous assurer que tous nos partenaires font la promotion de notre technologie, garantissent qu'ils se conforment à ce code de conduite et aux lois et réglementations applicables.

#### A faire

- Veiller au respect des lois et réglementations locales en matière de marketing et de publicité.
- Veiller à ce que toutes les informations partagées avec les Professionnels de Santé concernant nos Médicaments soient exactes, exhaustives, équilibrées et étayées par des tests de produits ou des données cliniques appropriés.

#### A ne pas faire

- Promouvoir les médicaments avant d'obtenir l'autorisation de les commercialiser.
- Promouvoir toute utilisation de Médicaments non étiquetés.
- Exagérer les bénéfices de nos Médicaments et technologies ou masquer les risques potentiels de leur utilisation.
- Faire des déclarations fausses ou désobligeantes sur les concurrents.
- Apporter des modifications au matériel publicitaire ou promotionnel approuvé ou créer le vôtre.

## Accès aux médicaments

### CODE DE CONDUITE

MedinCell s'efforce de faciliter l'accès aux Médicaments et de répondre aux besoins médicaux non satisfaits en développant ses technologies brevetées.

#### A faire

- Veiller à ce que les besoins médicaux non satisfaits pour une pathologie donnée soient évalués pour toutes les populations, y compris celles des pays à revenu faible ou intermédiaire.
- S'assurer de combler un maximum de clivages socio-économiques et de barrières d'accès pour assurer l'accès le plus large possible aux Médicaments.

#### A ne pas faire

- Soutenir des politiques contraires à l'éthique ou discriminatoires.

# 3 INTÉGRITÉ DE NOTRE CONDUITE COMMERCIALE

# Principes de transparence et de gouvernance d'entreprise

Nos valeurs incluent la transparence, c'est pourquoi en matière financière, MedinCell applique les principes de gouvernance d'entreprise et encourage la transparence. MedinCell s'efforce de respecter la législation et la réglementation en vigueur notamment en tant que société cotée.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) obligeant les entreprises et leurs salariés à divulguer des informations réglementées avec exactitude, précision et sincérité, MedinCell est très attentif à s'y conformer sur ces différentes questions.

MedinCell publie ses états financiers et l'annonce des opérations financières.

S'agissant d'événements susceptibles d'affecter le cours de l'action MedinCell et des valeurs cotées, MedinCell s'engage à en informer le public en temps utile.

MedinCell est également très attentif au respect de la réglementation applicable relative au délit d'initié et porte une attention particulière à ses informations confidentielles telles qu'elles seront développées ci-après.

CODE DE CONDUITE

Informez-vous sur les informations publiques que vous pouvez communiquer, afin que votre comportement soit conforme à notre gouvernance d'entreprise et à nos politiques de confidentialité et de délit d'initié.

## A faire

- S'assurer que les dossiers de MedinCell sont corrects et exacts - des feuilles de présence, des factures, des paiements, des notes de frais et des registres des avantages.
- Savoir quelles informations sont considérées comme des « informations privilégiées », quelles sont les restrictions à ces informations et respecter en conséquence notre politique en matière de délit d'initié, le code de conformité de l'AMF (Financial Market Compliance) et les réglementations MAR.
- Parler et signaler à votre responsable lorsque vous voyez ou soupçonnez quelqu'un qui ne respecte pas les règles.
- Demander de l'aide lorsque vous avez un doute sur ce que vous devez faire.

## A ne pas faire

- Changer de périmètre ou de méthode de compte rendu sans en faire mention.
- Acheter ou vendre des actions ou des titres de MedinCell ou d'autres sociétés sur la base d'informations privilégiées ou pendant une période d'interdiction.
- Partager des informations privilégiées avec d'autres personnes, même au sein de notre entreprise, à moins qu'elles n'y soient autorisées et qu'elles aient un besoin commercial légitime de voir ces informations.
- S'engager à « donner des tuyaux » ou partager des informations privilégiées avec d'autres afin qu'ils puissent en bénéficier.

## Informations sensibles et confidentielles

Toutes les informations qui ne sont pas publiques doivent être protégées, même en l'absence d'obligation formelle de confidentialité, qu'elles concernent MedinCell, ses personnes ou partenaires ou encore des tiers.

L'avantage concurrentiel de MedinCell repose principalement sur des informations sensibles de nature scientifique, technique ou commerciale et à ce titre doivent être considérées comme des informations protégées par le statut juridique du secret des affaires. Ces informations sont d'une grande valeur pour l'entreprise et leur divulgation involontaire ou accidentelle peut non seulement affecter la

compétitivité de l'entreprise mais également être source d'actes de malveillance ou de concurrence déloyale (contrefaçon, espionnage industriel).

Il est donc nécessaire de s'assurer que ces informations sensibles font l'objet de toutes les mesures de protection pertinentes qui seront adaptées au niveau de secret et de confidentialité attaché à ces informations. En outre, il est indispensable d'examiner attentivement toute situation dans laquelle il est envisagé de les diffuser en dehors de l'entreprise, même dans le cadre de relations commerciales déjà établies avec des tiers.

En outre, la diffusion de telles informations peut constituer une violation des engagements de

confidentialité pris par MedinCell envers des tiers (concedants d'un Produit Candidat, partenaires d'entreprise commune, etc.).

MedinCell étant cotée à la Bourse Européenne, lorsque cette information non publique est susceptible d'affecter ou d'influencer la valeur des actions (résultats financiers, résultats importants d'études cliniques, perte ou gain d'un marché important, opération de

licence...), la personne détenant cette information a le statut d'initié. Dans une telle situation, la prudence et la discrétion sont de mise pour se conformer au règlement de l'UE 596/2014 Abus de marché (abrogeant la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil et les directives 2003/124/CE, 2003/125/CE et 2004/72/CE de la Commission) et éviter d'être à l'origine de délits d'initiés.

### A faire

- Vous assurer que les documents, les données, les ressources et les appareils sont en sécurité. Utiliser des mesures physiques comme des portes ou des tiroirs verrouillés, ainsi que des mots de passe et le cryptage des données électroniques.
- Savoir quelles informations sont confidentielles, quelles restrictions s'appliquent, combien de temps les conserver, comment les détruire correctement et connaître et respecter notre politique de confidentialité, notre politique sur les délits d'initiés et notre politique informatique.
- Divulguer les informations confidentielles avec le plus grand soin et uniquement dans le cadre d'un accord de confidentialité et via un portail sécurisé. En cas de doute, veuillez adresser votre question à notre service juridique avant de divulguer toute information confidentielle.
- Assurez-vous que seules les personnes autorisées visitent nos installations, qu'elles soient accompagnées et qu'elles n'entrent pas dans les zones interdites. Contactez au préalable le service juridique pour mettre en place un accord de confidentialité entre MedinCell et ces visiteurs.
- Préserver la confidentialité des informations que nous pouvons recevoir de tiers.
- Signaler à votre responsable et à notre service juridique si des informations confidentielles sont divulguées ou exposées alors qu'elles n'auraient pas dû l'être, afin que nous puissions résoudre le problème rapidement et correctement.

### A ne pas faire

- Partager les informations confidentielles ou exclusives de MedinCell avec d'autres, y compris les informations privilégiées, sauf autorisation.
- Discuter de questions confidentielles dans des lieux publics ou sur un forum de médias sociaux.
- Partager des informations confidentielles avec toute autre société ou personne, sauf si vous avez obtenu un accord de confidentialité écrit approprié au nom de MedinCell.
- Partager les mots de passe pour notre réseau, nos téléphones ou nos ordinateurs portables.

## Droits de propriété intellectuelle

La protection de la propriété intellectuelle de MedinCell est essentielle pour maintenir notre avantage concurrentiel et continuer à découvrir, développer et commercialiser des médicaments innovants pour avoir un impact sur la santé mondiale.

Les lois sur la propriété intellectuelle protègent les actifs importants de MedinCell : nos brevets, noms de marque, données réglementaires, droits d'auteur, secrets commerciaux, noms de domaine et droits connexes. Nous soutenons l'établissement, la protection, la maintenance et la défense des droits de propriété intellectuelle de MedinCell et utilisons ces droits de manière responsable.

Nous respectons également la propriété intellectuelle valide de tiers.

MedinCell attend de tous les employés qu'ils tiennent dûment compte des droits de propriété intellectuelle d'autrui dans leur travail quotidien.

Nous reconnaissons que la flexibilité des brevets dans certains des pays les plus pauvres peut contribuer à améliorer l'accès aux Médicaments. Nous participons à des projets mondiaux de santé qui cherchent à utiliser nos technologies brevetées tout en garantissant un accès abordable aux Médicaments.

**A faire**

- Respecter les accords de confidentialité ou de non-divulgence lorsque vous utilisez les informations confidentielles d'une autre entreprise.
- Respecter les droits de propriété intellectuelle d'autrui, en particulier les droits de nos concurrents.
- Lorsque vous utilisez des sources accessibles au public, assurez-vous d'afficher les droits intellectuels correspondants (droit d'auteur, marque).
- En cas de doute, demandez de l'aide à notre service juridique.

**A ne pas faire**

- Utiliser des méthodes illégales pour accéder à des informations ou à des logiciels.
- Utiliser des méthodes illégales pour accéder à des informations sur d'autres sociétés.
- Embaucher ou solliciter d'anciens Collaborateurs ou parler à des Collaborateurs travaillant pour des concurrents afin d'obtenir des informations confidentielles.
- Signer tout accord, bon de commande ou devis impliquant des dispositions de propriété intellectuelle sans soumettre ce document au préalable au service juridique.

## Anti-concurrence, lois sur la concurrence loyale et veille concurrentielle

MedinCell s'efforce de s'engager dans une concurrence loyale, honnête et saine dans toutes ses relations commerciales.

MedinCell a pleinement conscience que les règles du droit de la concurrence ont pour objet d'assurer une concurrence entre les entreprises, notamment sur la qualité, le prix et le service.

Nous nous engageons à respecter le droit de la concurrence et à nous abstenir de tout comportement anticoncurrentiel ; en particulier, MedinCell veille à ne pas partager directement ou indirectement des informations confidentielles avec ses concurrents ou concurrents potentiels.

MedinCell veille à ce que ses collaborateurs ayant travaillé pour des concurrents dans le passé ne partagent pas

d'informations confidentielles.

Nous sommes très sensibles au fait que les règles de la concurrence doivent s'appliquer à son activité, y compris, entre autres, les accords de développement, les licences de brevets, de droits d'auteur et de marques, les restrictions territoriales ou de zone thérapeutique et la politique de prix en général.

Nous nous engageons à exercer une concurrence loyale et à respecter les lois antitrust et sur la concurrence de tous les pays dans lesquels nous opérons, en protégeant la libre entreprise. Afin d'être compétitifs dans notre secteur, nous collectons et utilisons uniquement des informations commerciales sur d'autres sociétés d'une manière éthique, légale et conforme aux obligations de confidentialité.

Nous nous efforcerons de nous engager dans une concurrence loyale, honnête et saine dans toutes nos transactions commerciales. Veuillez vous référer aux directives suivantes :

### A faire

- Éviter toute pratique fautive ou malhonnête.
- Solliciter l'aide de notre service juridique si vous souhaitez comparer notre situation avec un concurrent ou si vous n'êtes pas sûr de la manière d'agir avec des concurrents ou pour toute autre question que vous pourriez avoir concernant les pratiques antitrust ou de concurrence.
- Utiliser autant que possible des sources accessibles au public et respecter les droits de propriété intellectuelle.
- Respecter les accords de confidentialité ou de non-divulgaration lorsque vous utilisez les informations d'une autre société.
- Respecter la propriété intellectuelle, notamment les droits de nos concurrents.
- Parler et signaler à votre responsable lorsque vous voyez ou soupçonnez quelqu'un qui ne respecte pas ces règles.

### A ne pas faire

- Discuter des prix, des conditions contractuelles ou des stratégies de marketing/vente et de toute information sensible avec des concurrents.
- S'entendre avec des concurrents pour diviser les marchés, les territoires ou les clients.
- Utiliser votre poste de manière illégale ou contraire à l'éthique pour réduire, empêcher ou éliminer la concurrence.
- Faire de fausses déclarations ou des commentaires désobligeants sur les produits de nos concurrents ou interférer intentionnellement avec leurs relations commerciales.
- Embaucher d'anciens collaborateurs ou parler à des collaborateurs de concurrents pour obtenir des informations confidentielles.

## Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts est toute situation d'ingérence entre un intérêt personnel et les intérêts de MedinCell, susceptible d'influencer ou de paraître influencer l'exercice d'une fonction.

La façon dont nous agissons lorsque nous faisons des affaires affecte notre réputation et la confiance que nous avons gagnée avec les parties prenantes.

Les conflits d'intérêts, qu'ils soient potentiels ou réels, peuvent affecter les décisions que nous prenons pour MedinCell ou créer l'apparence d'injustice ou de

partialité dans nos fonctions, ce qui pourrait affecter la confiance que nous avons bâtie et nuire à la réputation de MedinCell.

Les employés, sous-traitants et/ou partenaires commerciaux doivent divulguer tout conflit d'intérêts actuel ou potentiel dès qu'il devient connu ou aurait raisonnablement dû être connu de leur responsable ou du service juridique conformément à la politique sur les conflits d'intérêts disponible sur notre portail en ligne.

Les Collaborateurs de MedinCell doivent être vigilants pour ne pas se trouver dans une situation où il existe un conflit d'intérêts réel, apparent ou perçu entre leur rôle au sein de MedinCell et leur propre situation financière et personnelle, qui pourrait influencer leur capacité à agir dans le meilleur intérêt de MedinCell.

De tels conflits sont susceptibles de survenir lorsqu'un salarié, consultant se trouve dans une situation où ses intérêts personnels, sociaux, financiers ou politiques altèrent son jugement en ne servant plus objectivement les intérêts de MedinCell.

Toutefois, lorsqu'un conflit d'intérêts survient, informez-en d'abord votre Manager pour savoir comment y remédier. Veuillez également vous référer à notre politique sur les conflits d'intérêts disponible sur notre portail en ligne

### A faire

- Lorsque vous prenez des décisions importantes, demandez-vous quels sont les intérêts personnels, familiaux, sociaux, politiques qui peuvent être en jeu.
- Consulter votre responsable sur toute situation qui pourrait être un conflit d'intérêts.
- Savoir que les règles pour offrir des cadeaux aux professionnels de la santé, aux clients ou aux représentants du gouvernement sont strictes.
- Vous exprimer lorsque vous voyez ou soupçonnez quelqu'un qui ne respecte pas les règles.
- Demander de l'aide lorsque ce que vous devez faire n'est pas clair.

### A ne pas faire

- Accepter un cadeau inapproprié d'un fournisseur ou d'un vendeur.
- Laisser un membre de la famille bénéficier d'avantages qu'il ne devrait pas, en fonction de votre position chez MedinCell.
- Accepter les espèces ou quasi-espèces, comme les cartes-cadeaux.
- Accepter les cadeaux ou l'hospitalité s'ils enfreignent les lois.
- Accepter des cadeaux ou des marques d'hospitalité s'ils affectent ou semblent affecter votre capacité à prendre de bonnes décisions commerciales impartiales.

## Lois anti-corruption, anti-subornation et anti-dessous-de-table

Dans le respect de nos valeurs, nous exerçons nos activités de manière transparente et éthique.

Étant donné que la corruption décourage le développement économique et peut nuire à la concurrence loyale et affecter la confiance dans une entreprise ou un individu, MedinCell interdit toutes les formes de dessous-de-table et de corruption, que ce soit par les employés, les consultants, les actionnaires, la direction et toute personne exerçant des activités au nom de MedinCell ou de nos partenaires tels que en tant que fournisseurs, sous-traitants, clients et toute partie prenante.

Notre personnel et nos partenaires ne doivent jamais offrir, promettre, autoriser ou fournir un paiement ou un avantage destiné à influencer indûment un représentant du gouvernement, un professionnel de la santé ou toute autre personne, y compris des entités commerciales et des particuliers, dans l'exercice de leurs responsabilités.

Les avantages incluent, mais ne sont pas limités à : divertissements, cadeaux, repas, hébergement, services, honoraires, offres d'emploi, dons ou

contributions à des associations ou autres, transferts de valeur, prêts, argent, etc.

Cette interdiction s'applique également à la corruption indirecte, c'est-à-dire aux actes accomplis par un tiers au nom ou pour le compte de MedinCell. Nos collaborateurs et nos partenaires doivent respecter toutes les lois et réglementations anticorruption applicables, y compris la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique « Sapin II Law », US Foreign Corrupt Practices Act (FCPA), UK Bribery Act et autres lois anticorruption et conventions internationales en vigueur.

Dans nos interactions avec des professionnels de la santé employés par ou affiliés à des autorités gouvernementales ou réglementaires, nous veillons à ce que ces interactions soient conformes aux réglementations anti-corruption, anti-subordination et anti-dessous-de-table.

MedinCell occupe un rôle particulier dans la santé mondiale et doit mener ses activités de manière éthique. Si, au cours de vos activités, vous pouvez interagir avec des Professionnels de Santé, un représentant du gouvernement ou toute autre personne influente, vous ne devez jamais essayer ou influencer indûment de telles décisions. Sachez que des cadeaux, des paiements non sollicités ou des avantages peuvent vous être proposés pour influencer indûment vos décisions. Vous pouvez toujours refuser ces cadeaux si vous n'êtes pas sûr.

### A faire

- Lorsque vous prenez des décisions importantes, demandez-vous quels sont les intérêts personnels, familiaux, sociaux, politiques qui peuvent être en jeu.
- Savoir reconnaître et éviter un pot-de-vin.
- S'assurer que chaque transaction a une valeur appropriée et que chaque interaction est autorisée par les règles locales.
- Etre conscient de la façon dont nos actions pourraient apparaître aux autres et documentez avec précision toutes les transactions avec suffisamment de détails.
- Faire preuve d'une grande prudence lorsque vous vous engagez auprès d'employés du gouvernement ou de particuliers qui ont la capacité réelle ou perçue d'influer sur les décisions qui ont un impact sur MedinCell.
- Parler et signaler à votre responsable lorsque vous voyez ou soupçonnez quelqu'un qui ne respecte pas les règles.
- Contacter le service juridique en cas de doute sur les règles applicables et respecter la procédure de signalement des infractions en cas de comportement susceptible d'être contraire aux lois et réglementations anti-corruption et anti-pots-de-vin.
- Demander de l'aide lorsque vous avez un doute sur ce que vous devez faire.

### A ne pas faire

- Effectuer tout paiement destiné à « faciliter » les services de routine d'un représentant du gouvernement, sauf s'il s'agit de protéger votre sécurité personnelle.
- Accepter tout avantage ou paiement pouvant être utilisé pour influencer vos décisions.

## Relations avec les gouvernements

Les gouvernements, par l'intermédiaire des ministères de la santé et d'autres ministères et organismes connexes, jouent un rôle important dans le développement sanitaire et les systèmes de santé. MedinCell s'attache à améliorer la santé globale et à être un acteur engagé pour contribuer au développement de systèmes de santé durables. En tant qu'acteur des systèmes de santé, nos

interactions avec les gouvernements et les décideurs politiques visent à atteindre nos objectifs communs d'amélioration de la santé, de réduction des inégalités de santé, d'équité dans le financement des soins de santé et de réponse aux besoins de la population. Ces interactions sont menées de manière éthique, transparente et licite.

## Relations financières avec les gouvernements

La stratégie d'innovation traditionnelle des gouvernements commence par la découverte scientifique soutenue par des subventions de sources gouvernementales et philanthropiques, suivie par la commercialisation des produits soutenue par les revenus de l'industrie pharmaceutique et les investissements en capital. MedinCell sollicite et bénéficie de subventions

gouvernementales et philanthropiques pour explorer et développer des projets de recherche et d'innovation en santé.

Ces mécanismes de collaboration pour le financement de la recherche, du développement, de la fabrication et de la distribution dans les sciences de la vie sont essentiels pour parvenir à un système de santé plus efficace et plus productif.

**A faire**

- Tenir des registres de toute contribution, subvention ou don à des organisations caritatives, éducatives ou de recherche.
- Divulguer la source de financement lorsqu'elle est publique.
- Vous exprimer lorsque vous voyez ou soupçonnez quelqu'un qui ne respecte pas les règles.
- Demander de l'aide lorsque ce que vous devez faire n'est pas clair.

## Contributions politiques

MedinCell ne fournit en aucun cas de soutien politique, qu'il soit monétaire ou non monétaire.

MedinCell peut chercher à soutenir des comités (non

monétaires), des organisations philanthropiques engagées dans l'innovation en santé ou l'accès des patients aux thérapies.

**A faire**

- Contacter nos services de communication et juridiques pour vous assurer que vous vous comportez de manière déontologique et légale lorsque vous engagez ou traitez avec des représentants élus ou nommés au nom de MedinCell.
- Indiquer clairement que vos opinions sont les vôtres lorsque vous participez à une activité politique personnelle.
- Parler lorsque vous voyez ou soupçonnez quelqu'un qui ne respecte pas les règles.
- Demander de l'aide lorsque ce que vous devez faire n'est pas clair

**A ne pas faire**

- Utiliser l'argent de MedinCell pour soutenir les candidats, les partis politiques, les mesures de vote et les campagnes référendaires.

## Sélection des partenaires commerciaux

### Definition de «partenaires commerciaux»

Nos Code s'appliquent à nos partenaires commerciaux. Les « Partenaires Commerciaux » comprennent tous les fournisseurs, sous-traitants, partenaires de développement et de commercialisation et toute autre partie prenante pertinente.

En ce qui concerne les Partenaires Commerciaux, MedinCell entend les impliquer pleinement dans sa conduite éthique et responsable.

MedinCell attend de ses Partenaires Commerciaux qu'ils se comportent conformément à l'esprit d'approche qui anime les Codes, notamment dans le domaine des droits de l'homme et des conditions de travail à travers l'application des lois et règlements internationaux en vigueur.

### Processus de sélection des Partenaires Commerciaux

Nous nous engageons à sélectionner des Partenaires Commerciaux en tenant compte de leur capacité à mener des opérations sûres, éthiques et respectueuses de l'environnement, notamment les principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail, en particulier ceux relatifs au travail des enfants, au travail forcé, aux heures de travail, aux salaires, à la liberté de l'association et la non-discrimination.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment aux lois locales obligatoires en vigueur dans le pays où le fournisseur exerce ses activités.

En collaboration avec nos partenaires commerciaux, nous veillerons à ce que les intérêts de chaque partie soient respectés conformément aux conditions contractuelles négociées de manière équitable et dans le respect de nos valeurs de confiance et de respect qui sont des principes essentiels guidant nos relations.



# DROITS FONDAMENTAUX ET CADRE SOCIAL MONDIAL

# Politique relative aux droits de la personne, à la liberté d'association et à la négociation collective

En tant que droits inaliénables de tous les êtres humains, la France promeut le caractère universel et indivisible des droits de l'homme. MedinCell s'engage à respecter et à promouvoir les droits de l'homme, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

MedinCell a ratifié le Pacte Mondial des Nations Unies en 2021 et défend le droit à la santé et est vigilant sur les questions couvertes par les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail notamment l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, et le respect de la liberté d'association.

L'équipe multiculturelle et talentueuse de MedinCell est notre force. Nous favorisons une atmosphère de travail ouverte, efficace et professionnelle, assurant le respect mutuel et promovons une culture de la parole. Nous nous engageons à respecter toutes les lois françaises/applicables en matière de travail et d'emploi pour protéger nos employés/parties prenantes et leur emploi au fur et à mesure que notre entreprise se développe. Nous pensons que le droit à la liberté d'association et le

droit de négociation collective (notamment par le biais des organes représentatifs des salariés et des syndicats) garantissent un environnement de travail sain dans lequel il existe une forte communication bilatérale entre les travailleurs et la direction et dans lequel les travailleurs sont les mieux placés pour défendre leurs propres droits.

Nous avons exigé de nos fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils adhèrent à notre code de conduite des fournisseurs, notamment aux principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail, en particulier ceux relatifs au travail des enfants, au travail forcé, aux horaires de travail, aux salaires, à la liberté d'association et à la non-discrimination. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils se conforment aux lois locales obligatoires applicables dans le pays où les partenaires commerciaux concernés mènent leurs activités.

Vous pouvez en savoir plus sur les Nations Unies et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies en cliquant sur les liens ci-joints.

CODE DE CONDUITE

Vous devez toujours choisir les fournisseurs, partenaires et sous-traitants comme suit :

- Choisir des fournisseurs qui s'engagent à des pratiques de travail équitables, à la non-discrimination, au respect de la liberté d'association et à l'interdiction du travail des enfants ;
- Choisir des fournisseurs qui protègent la santé et le bien-être des travailleurs et des communautés; et
- Choisir des partenaires, fournisseurs et sous-traitants qui adoptent des politiques responsables de protection de la santé et de la sécurité.

## Politique de non-discrimination et d'égalité des chances

Nous promovons la diversité, l'égalité de traitement, le respect mutuel, la confiance, pratiquons l'équité et exprimons la courtoisie dans nos interactions avec tous les individus, parties prenantes internes et externes.

Nous interdisons tout comportement pouvant porter atteinte ou porter atteinte à la dignité de la personne et notamment toute forme de harcèlement, de sexisme et de violence. Maintenir une tolérance zéro pour toute forme de discrimination fondée sur des motifs tels que l'identité de genre, l'âge, l'origine ethnique ou sociale, la religion, l'orientation sexuelle, l'apparence physique, l'état de santé, le handicap, l'activité syndicale, le mandat électif, les opinions politiques, la nationalité, la situation familiale, le nom de famille, le lieu de résidence, la langue.

Nous garantissons l'égalité des chances pour chaque collaborateur ou candidat à un emploi en matière de recrutement, d'accès à la formation, de stage, de

rémunération, de protection sociale, de conditions de travail, de mobilité interne et d'évolution de carrière. Les compétences, l'expérience et la performance sont les seuls facteurs que nous prenons en compte pour les décisions d'embauche, de formation, de discipline et de promotion. Le plan d'action de MedinCell en matière d'égalité professionnelle comprend notamment des mesures visant à éliminer les écarts de rémunération et les différences d'évolution de carrière entre les femmes et les hommes.

MedinCell s'engage à promouvoir un environnement de travail sain et propice au développement de chacun de ses collaborateurs. Nous encourageons la diversité, car nous croyons que les identités distinctes de nos employés et partenaires commerciaux externes sont une source de force et d'innovation. À cette fin, MedinCell a mis en place une politique anti-harcèlement disponible sur notre portail en ligne.

MedinCell favorise un lieu de travail diversifié et respectueux et est persuadé que notre équipe multiculturelle est notre force. Vous devez :

- Pratiquer l'équité et le respect mutuel ;
- Favoriser un milieu de travail respectueux;
- Maintenir une tolérance zéro pour toutes les formes de discrimination et de sexisme ;
- Signaler tout comportement de harcèlement ou de violence par le biais de la procédure d'alerte.

### A faire

- Respecter la politique anti-harcèlement.
- Promouvoir la diversité et les comportements respectueux.
- Se traiter réciproquement avec dignité et respect.
- S'exprimer si vous voyez quelqu'un être harcelé ou menacé de quelque manière que ce soit.
- Traiter les autres équitablement et se concentrer sur les compétences et l'expérience qu'ils apportent à MedinCell.
- Utiliser le mérite et la performance pour prendre des décisions concernant l'embauche, la formation, la discipline et la promotion.

### A ne pas faire

- Dire ou faire quoi que ce soit que les autres pourraient trouver offensant ou dégradant.
- Crandre des repréailles de MedinCell si vous soulevez un problème.
- Discriminer ou écarter une personne sur la base de critères tels que l'identité de genre, l'âge, l'origine ethnique ou sociale, la religion, l'orientation sexuelle, l'apparence physique, la santé, le handicap, le métier, l'activité syndicale, les opinions politiques, la nationalité, la situation familiale.

## Politique de santé et de sécurité

La raison d'être de notre entreprise est d'avoir un impact sur la santé mondiale en fournissant des médicaments sûrs et efficaces aux patients, ce qui place la sécurité et le bien-être au centre des préoccupations de l'entreprise. Il est donc logique que le MedinCell s'engage à fournir un environnement de travail sécuritaire en prévenant la survenue d'accidents, de blessures et de maladies liés au travail.

MedinCell conduit ses opérations dans le respect des lois et réglementations françaises en matière

d'hygiène, de sécurité, de sûreté et d'environnement, et en appliquant les normes internes et les bonnes pratiques.

Nous prenons toutes les ressources techniques, organisationnelles et humaines nécessaires pour offrir un environnement de travail sûr et sécurisé à nos employés. Nous nous efforçons d'améliorer continuellement chaque fois que cela est possible et économiquement viable.

MedinCell s'engage à fournir un environnement de travail sûr à tous les Collaborateurs. Chaque personne chez MedinCell est un acteur de la sécurité et doit contribuer à la feuille de route EHS, disponible sur notre portail des politiques.

### A faire

- Se conformer aux lois et règlements en matière de santé et de sécurité et suivre les règles, les politiques et les procédures internes de MedinCell.
- S'efforcer de prévenir les accidents, d'éviter les risques pour la santé, de promouvoir le bien-être et de réduire les impacts environnementaux.
- Signaler immédiatement les conditions ou comportements malsains ou dangereux. Cela comprend les dangers immédiats, les risques sur le lieu de travail, les équipements cassés ou manquants.
- Appeler les services d'urgence et notre service du personnel en cas de blessure ou d'autres urgences sur le lieu de travail.
- Signaler toute menace de violence dirigée contre vous ou toute autre personne. Cela inclut tout, même si c'est en dehors du travail ou sur les réseaux sociaux.

### A ne pas faire

- Prendre des risques inutiles sur le lieu de travail ou dire à quelqu'un d'autre de le faire.
- Prendre des raccourcis ou contourner les politiques et procédures de santé et de sécurité - si vous êtes pressé de prendre des raccourcis, signalez-le.
- Apporter de l'alcool, des drogues illégales ou d'autres substances contrôlées dans les locaux de MedinCell et sur le lieu de travail.
- Apporter des armes ou des armes à feu dans les locaux de MedinCell et sur le lieu de travail.

# Politique de confidentialité des données

MedinCell s'engage à respecter le règlement européen général sur la protection des données (« UE ») 2016/679 (le « GDPR ») et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le GDPR fixe un niveau d'attente élevé pour les entreprises traitant des données personnelles, notamment par l'imposition d'un nouveau principe de « responsabilité », qui exige que toute entreprise traitant des données personnelles soit en mesure de démontrer, à tout moment, qu'elle respecte les exigences du GDPR, notamment en documentant la manière dont les données personnelles sont traitées, et dont les droits des individus sont respectés et exerçables.

Les données personnelles au sens du GDPR sont définies comme « toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable ».

MedinCell est responsable de la protection des données personnelles et de n'en faire un usage loyal que pour une finalité déterminée, explicite et légitime et de ne les conserver que le temps nécessaire aux finalités du traitement concerné conformément aux

lois et règlements applicables.

Nos collaborateurs et nos partenaires avec lesquels MedinCell est en relation (candidats à un poste, fournisseurs ou sous-traitants, ou tout visiteur, prestataires, représentants de la communauté scientifique, patients inscrits à des essais cliniques, professionnel de santé, etc.) ont droit au respect de leur vie privée.

MedinCell s'engage donc à protéger leurs données personnelles, toute information permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique (nom, date de naissance, numéro de sécurité sociale, photographie, adresse e-mail, identifiant informatique, etc.).

MedinCell invite toute personne à contacter son délégué à la protection des données, ([dataprivacy@medincell.com](mailto:dataprivacy@medincell.com)) en cas de doute sur les règles applicables et en cas de manquement aux principes relatifs à la protection des données personnelles.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique de confidentialité disponible sur notre portail en ligne.

CODE DE CONDUITE

Chez MedinCell, vous devez vous conformer au GDPR, à notre politique de confidentialité des données et assurer la stricte protection des données et informations personnelles.

## DO

- Comprendre ce qu'est une donnée personnelle (c'est-à-dire toute donnée pouvant être utilisée seule ou combinée avec d'autres informations disponibles, pour identifier une personne et l'identifier en tant que telle).
- Comprendre si vos responsabilités professionnelles vous obligent à gérer des données personnelles et vous assurer que les considérations de confidentialité sont prises en compte.
- Respecter les lois applicables et la réglementation GDPR.
- Utiliser, accéder ou partager des données personnelles uniquement à des fins commerciales légitimes et conformément à la réglementation GDPR.
- Divulguer les informations confidentielles avec beaucoup de soin et seulement si nécessaire.
- Signalez immédiatement à votre responsable et à notre délégué à la protection des données (DPO) toute perte ou exposition potentielle de données personnelles.
- Demandez de l'aide lorsque vous avez un doute sur ce que vous devez faire.

## DON'T

- S'engager dans des accords de traitement de données privées (y compris les logiciels) sans consulter notre service juridique et notre DPO.
- Modifier un processus de données ou créer le vôtre.
- Partager des données personnelles avec toute personne qui n'a pas besoin de savoir, même si elle est autorisée à les obtenir.
- Partager des données personnelles avec toute autre société ou personne à moins que nous ayons un accord écrit et qu'ils aient mis en place des contrôles appropriés pour les protéger.

## Politique environnementale

Ayant à cœur les enjeux de santé mondiale, et dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable, nous nous engageons à intégrer l'action climatique et la durabilité dans le cycle de vie de notre Produit Candidat et à minimiser notre impact sur l'environnement afin de préserver la biodiversité et les ressources pour générations futures. Nous cherchons de manière proactive à évaluer et à réduire notre empreinte carbone, nos consommations d'eau et d'énergie, nos émissions, nos effluents et nos

déchets. Concevoir des technologies et des procédés plus durables est une préoccupation constante. Nous nous efforçons d'identifier, d'atténuer et de contrôler les risques environnementaux le plus tôt possible afin d'adopter les mesures appropriées dans les plus brefs délais.

Nous demandons à nos partenaires commerciaux de se conformer à l'exploitation de leur entreprise d'une manière respectueuse de l'environnement.

CODE DE CONDUITE

MedinCell s'efforce de limiter l'empreinte environnementale de ses activités et de ses produits sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. A ce titre, il cherche à évaluer et réduire son empreinte carbone, ses consommations d'eau et d'énergie, ainsi que ses émissions, effluents et déchets. De plus, MedinCell s'efforce d'identifier et d'atténuer les risques environnementaux et, lorsque ces risques se matérialisent, d'adopter les mesures appropriées le plus tôt possible.

### A faire

- Respecter les lois environnementales applicables et la politique et les procédures environnementales de MedinCell.
- Éliminer en toute sécurité tout déchet, en particulier les déchets dangereux, et signaler immédiatement tout déversement, fuite ou autre incident pouvant avoir des impacts sur l'environnement.
- S'efforcer de réduire notre empreinte environnementale (par exemple, la consommation de carbone, d'eau et d'énergie, la production de déchets), notamment en utilisant l'énergie et d'autres ressources de manière consciente et efficace ;
- Adressez-vous à notre service HSE pour toute information ou assistance sur les lois environnementales applicables et la politique et les procédures environnementales de MedinCell.
- Choisir des partenaires, fournisseurs et sous-traitants qui adoptent des politiques responsables de protection de l'environnement. Signalez à notre responsable de la conformité toute conduite environnementale non responsable de la part de partenaires, fournisseurs et sous-traitants.
- D'une manière générale, signaler à notre service HSE toute préoccupation environnementale.

### A ne pas faire

- Négliger les impacts environnementaux potentiels de nos activités.
- Négliger les lois environnementales applicables ainsi que la politique et les procédures environnementales de MedinCell.

## Standards des fournisseurs concernant les droits du travail, les conditions de travail et l'environnement

CODE DE CONDUITE

MedinCell a publié un code de conduite des fournisseurs disponible sur notre portail en ligne. Un code de conduite des fournisseurs est créé dans le but de garantir que nos fournisseurs adhèrent à des normes élevées de conditions de travail sûres et de pratiques déontologiques. Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de s'assurer que nos fournisseurs respectent notre Code de conduite des fournisseurs.

### A faire

- Faire en sorte que nos fournisseurs se conforment à notre code de conduite des fournisseurs tel qu'incorporé dans nos accords écrits.
- Signaler à notre service juridique toute préoccupation concernant le respect de notre code de conduite des fournisseurs par nos fournisseurs sélectionnés.

### A ne pas faire

- Sélectionner des partenaires commerciaux qui contournent manifestement les droits du travail.

CONTACT ?



